

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 8 décembre 2025** à compter de **11 h 45**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire
Monsieur Vincent Brochu, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Denis Hébert, conseiller
Madame Sylvie Masse, conseillère
Monsieur Serge Riendeau, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoît Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADMINISTRATION ET CONSEIL**
 - 2.1 Modifications au contrat de travail du directeur général et autorisation de signature
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

25-12-38137 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 25-12-38137

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADMINISTRATION ET CONSEIL

25-12-38138 2.1 MODIFICATIONS AU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AUTORISATION DE SIGNATURE

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 25-12-38138

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook et le directeur général ont convenu de modifications au contrat de travail de monsieur François Fréchette;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Serge Riendeau
APPUYÉ PAR la conseillère Sylvie Masse

RÉSOLU de modifier le contrat de travail de monsieur François Fréchette et d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

25-12-38139 4. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 25-12-38139

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU que la séance soit close à 11 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire

Geneviève Dupras, greffière